

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 6 septembre 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Est absent : Claude Lacroix

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

### 1) Ordre du jour

153-09-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2) Procès-verbaux

#### 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>e</sup> août 2011

154-09-11 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>e</sup> août 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2.2 Procès-verbal de correction de la séance régulière du 4 juillet 2011

155-09-11 PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 4 juillet 2011 et plus particulièrement de la résolution numéro 123-07-2010 acceptant la proposition du promoteur du projet de bouclage de la rue Donaldson au chemin de Gosford, l'acquisition de certaines parties du lot 4 369 078, telles que décrites à un acte notarié à être signé ultérieurement et totalisant 0,6 hectare, à des fins de compensation pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MDDEP) essentiel au début des travaux :

Dans les discussions du Conseil, lors du caucus tenu le 27 juin 2011, il avait été statué que le numéro de lot rénové devait être le 4 369 078 alors que physiquement ce lot devait être le 4 366 554P, tel que démontré au plan qui fait partie intégrant de la présente.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juillet 2011 et la résolution 123-07-2010 de manière à remplacer le quatrième considérant et le deuxième paragraphe par les suivants :

155-09-11

« *CONSIDÉRANT QUE* le promoteur du projet propose à la municipalité de lui céder des portions du lot 4 366 554P à des fins de compensation pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MDDEP) essentiel au début des travaux ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'acquisition de certaines parties du lot 4 366 554P, telles que décrites à un acte notarié à être signé ultérieurement et totalisant 0,6 hectare, pour une somme d'un (1) dollar ; »

S'agissant d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture de la première version de la résolution.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3) Urbanisme

#### 3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois d'août 2011

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois d'août 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### 3.2 Autorisation de principe d'un plan d'avant-projet d'ensemble pour un projet de développement à l'ouest de la rue Oak et attribution d'un odonyme

156-09-11

*CONSIDÉRANT* le règlement 385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*CONSIDÉRANT QUE* Messieurs Mario Venne et Martin Comeau, ont déposé le 20 juillet 2011 un plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement de la rue Oak et bouclage de la rue Maple, zone H-11 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet de lotissement est en continuité de la trame urbaine existante et que les 49 terrains projetés seront tous desservis par le réseau d'aqueduc ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation du plan d'ensemble d'avant-projet sur les lots 4 368 497 et 4 369 497 conditionnellement à ce que les requérants respectent et se conforment aux conditions suivantes :

- 1° le développeur doit fournir les normes et critères de construction qui doivent s'harmoniser avec ceux applicables dans les développements résidentiels environnants ;
- 2° le développeur doit clarifier la situation du lien routier avec la rue Cedar ;
- 3° le développeur doit déposer un plan de conservation arbustif ;

*CONSIDÉRANT QUE* les résolutions 154-09-2010 et 155-09-2010 autorisent la modification au plan d'ensemble d'avant-projet de la rue des Peupliers incluant le retrait de caractère de rue sur le lien routier de la rue Cedar ;

*CONSIDÉRANT QUE* la *Loi électorale* exige la validation des voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Commission de toponymie officialise la désignation d'odonymes ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

156-09-11

*QUE* la Municipalité de Shannon désigne la nouvelle rue sous l'odonyme « rue Bayberry » ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe le plan d'ensemble d'avant projet du prolongement de la rue Bayberry, Phase I et la rue Oak, Phase III, conditionnellement à ce que les requérants respectent et se conforment aux conditions édictées par le Comité consultatif d'urbanisme et modifient la phase II afin de la joindre au développement de la rue des Peupliers ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, l'ouverture de la rue Bayberry, phase I, zone H-11 sur les lots 4 368 497 et 4 369 497 incluant 25 terrains ;

*QUE* le lotissement du développement soit modifié afin de refléter le cadastre réel de la rue des Peupliers, Phase II ;

*QUE* le Conseil se prévaut de son droit, tel que stipulé au règlement de lotissement 350, de convertir la contribution au fonds des parcs de 10% en terrain, soit une superficie estimée à 3100,0 m<sup>2</sup> située à deux différents endroits, au choix du Conseil ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du règlement 385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général et/ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

*ET QUE* la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Règlement 422 modifiant le *Règlement sur les projets particuliers (308)* afin de le rendre conforme au nouveau Plan d'urbanisme et ses règlements – Premier projet – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique**

157-09-11

*CONSIDÉRANT* projet de règlement 422 modifiant le Règlement sur les projets particuliers (308) afin de le rendre conforme au nouveau plan d'urbanisme et ses règlements ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 1<sup>e</sup> août 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 422 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 7 novembre 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 Règlement 423 modifiant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (341)* afin de le rendre conforme au nouveau Plan d'urbanisme et ses règlements – Premier projet – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique**

158-09-11

*CONSIDÉRANT* projet de règlement 423 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (341) afin de le rendre conforme au nouveau plan d'urbanisme et ses règlements ;

*CONSIDÉRANT QU*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 1<sup>e</sup> août 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 423 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 7 novembre 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5 Règlement 424 modifiant de nouveau le *Règlement sur les nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures (385)* afin de le rendre conforme au nouveau Plan d'urbanisme et ses règlements – Premier projet – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique**

159-09-11

*CONSIDÉRANT* projet de règlement 424 modifiant le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) afin de le rendre conforme au nouveau plan d'urbanisme et ses règlements ;

*CONSIDÉRANT QU*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 1<sup>e</sup> août 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 424 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 7 novembre 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics****4.1 Autorisation de municipalisation du développement des rues de Calais et rue de Carlow**

160-09-11

*CONSIDÉRANT* le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) ;

*CONSIDÉRANT QUE* le propriétaire Développement SBCS Inc., Messieurs Serge Carrier et Sylvain Boisvert, a déposé le 12 mai 2010 une demande de prolongement d'un développement domiciliaire de la rue de Calais ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #114-06-2010 autorisant, tel que déposé, l'ouverture de la rue de Calais, Phase I, et la rue de Carlow incluant 27 terrains ;

*CONSIDÉRANT* la réception provisoire, reçue le 29 août 2011, des travaux effectués et la recommandation de municipalisation de la firme d'ingénierie, Dessau Inc. ;

*CONSIDÉRANT* la réception des documents conformes à la municipalisation, garantie bancaires, liste des déficiences, listes des travaux à effectuer, etc. ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme d'ingénierie, Dessau Inc. atteste de la conformité des travaux à la réglementation municipale ;

*CONSIDÉRANT* la réception d'une description technique de la servitude de drainage sur l'ensemble du projet d'une largeur de 1,0 m ainsi que sur les lots 4 586 860P et 4 586 861P d'une largeur de 10,0 m ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur des Travaux publics confirme, le 2 septembre 2011, l'acceptation des travaux et de la servitude de drainage ;

***EN CONSÉQUENCE,***

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, en principe, la municipalisation de la rue de Calais, Phase I, sur les lots 4 586 870 et 4 586 671 et la rue de Carlow, sur le lot 4 586 869, incluant 27 terrains ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte le plan de rue, tel que déposé et tel que décrit ci-haut pour la municipalisation, qui fait partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte le plan de servitude de drainage, tel que déposé par Dominic Lafrance, a.g., minutes 1293-5 et 1293a-5, sur l'ensemble du projet d'une largeur de 1,0 m ainsi que sur les lots 4 586 860P et 4 586 861P d'une largeur de 10,0 m ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue et la servitude, tel que décrit aux plans qui font parties intégrantes de la présente ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer lesdits contrats d'acquisition et de servitude pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11) Correspondance du mois de août 2011 – dépôt de la liste**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois d'août 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**12) Comptes**

161-09-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* les comptes suivants soient payés :

Acklands Grainger – fournitures.....	807.44\$
Agence du Revenu – DAS .....	13 169.66
Alain Castonguay – administration et fournitures.....	554.30
Alain Dubé – achat de Polysporin .....	10.24
Alarme Microcom .....	321.42
Amélie Girard – kilométrage.....	96.88
Ameublement de la Capitale – panneau .....	1 624.07
André Leduc – kilométrage .....	351.45
Aquatech – honoraires professionnels.....	5 141.61
Archambault – livres.....	202.92
Armtex – tuyaux et drains, etc. pour les rues .....	1 087.64
Arold Pelletier – honoraires professionnels – castors .....	80.00
Ass. Québécoise d'urbanisme – colloque – JF St-Georges.....	165.19
Atco Structures & Logistics – location – bureau de chantier .....	911.40
Bell Canada .....	3 248.07
Bell Mobilité – cellulaire.....	23.94
Bell Mobilité – cellulaires.....	336.50
Bell Mobilité – cellulaires – Dale & Clive .....	83.80
BGL Brokergie Ltd. – frais, TPS et honoraires – road widener .....	1 380.08
Boivin & Gauvin Inc. – bottes, gants, etc.....	634.45
Bon Air Réfrigération Inc. – entretien .....	804.80
BPR Énergie Inc. – honoraires professionnels – barrage hydroélectrique.....	28 449.42
Brassardburo – filière .....	546.84
Brigitte Olivier – kilométrage .....	27.00
Buffet St-Émile – méchoui – Summerfest et inauguration wagon CN .....	6 488.13
Buffet St-Émile Inc. – méchoui – souper des bénévoles.....	4 353.25
Cam-Trac Bernières – pièces et nouveau tracteur.....	47 757.50
Canac-Marquis Grenier – fournitures pour parcs & voirie .....	760.18
Capital Propane Inc. – torche pour réparations d'asphalte .....	211.85
Carrières Québec Inc. – voirie.....	106.07
Carrosserie D.P. – réparations.....	1 435.45
Cathy Côté – gagnante – DDO étudiante « All Around » .....	200.00
Centre de communications de la capitale – cellulaires.....	387.12
Centre de Téléphone Mobile – pièces.....	45.46
Centre Mécanique Shannon – réparations.....	404.98
Charles Rossignol Inc. ....	587.83
Charles Rossignol Inc. – honoraires professionnel – thermopompe .....	587.83
Clive Kiley – allocation .....	2 916.00
Clôture Berco – pièces.....	205.07
Club Social des pompiers.....	1 001.31
Colloque 2011 – Fondation Rues principales – Amélie.....	260.00
Combeq – inscription – colloque (Normand, François, Amélie) .....	1 537.98
Concepts Gingras Inc. – toilettes/courses à taco et parcs .....	2 335.47
Cummins Est du Canada – réparations – postes 29.....	841.80
Dale Feeney – honoraires professionnels – août.....	3 400.00
Décoration Lamontagne – peinture pour wagon .....	374.50
Décoration Urbania – peinture pour le wagon.....	175.44
Deschênes & Fils – pièces pour aqueduc.....	717.74
Déschênes & Fils – unité d'urgence pour garage .....	442.94
École Nationale des Pompiers – examens.....	265.09
Entreprise M. Jobin Inc. – location – nacelle – terrain balle .....	717.73
Entreprises J. C. Roy Inc. – fournitures.....	1 484.44

Entreprises S. Poulin Enr. – réparations – équipement .....	854.65\$
Équipement L.A.V. Inc. – pièces.....	52.82
F. Dufresne Inc. – essence.....	684.68
F.O.M. – service de messagerie.....	10.65
Fédération Québécoise des municipalités – colloque – Amélie.....	1 025.32
Fondation du Centre de Santé Haute St-Charles – commandite.....	325.00
G.L.P. Paysagiste – travaux de voirie.....	2 536.90
Gébourg – entretien – lampadaires .....	1 414.57
Graphic AI Design – enseigne .....	28.48
Groupe Ultima – assurance.....	47.00
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels .....	332.10
Home Dépôt – échelles, escabeaux, etc. ....	697.89
Home Dépôt – fournitures pour les parcs.....	296.09
Hydro-Québec .....	3 027.47
Hydro-Québec .....	182.56
Hydro-Québec .....	3 696.61
Hydro-Québec – stations de pompage/surpression.....	132.24
IClic – renouvellement du nom de domaine.ca.....	113.93
Industries Lam-e – dossards pour sécurité - parcs.....	75.60
Innova-Trans – frais de transport – road widener .....	1 150.00
InterCité Construction Ltée – recommandation pmt.9 .....	756 525.05
Interconnexions – installation des câbles etc. pour informatique.....	1 327.63
Jean-François Denis – prévention .....	60.12
Jean-François Mathieu – achat/installation thermopompe – caserne.....	3 100.00
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices.....	1 394.58
Jessy et Tommy Légaré – honoraires professionnels – bénévoles.....	240.00
Keurig Inc. – café, etc. ....	266.38
L'outilleur Express – pièces .....	175.72
Lignes Maska – lignes de rues .....	16 281.93
Location Bleu-Pelican – location véhicule – voirie – deux mois.....	2 458.50
Lucie Laperle – allocation.....	972.22
Lumen – câbles pour les compteurs d'eau .....	334.94
M.R.C. Jacques-Cartier – mises à jour .....	8 517.09
Maison Anglaise – livres .....	384.50
Mario Lemire – prix de présence – bénévoles, etc. ....	3 175.09
Martin Tanguay – inspection des véhicules – programme PEP .....	510.00
Matériaux Ouellet Inc. – réparations piste cyclable/toit baseball .....	2 199.23
Matrec – location – conteneurs.....	222.15
Maxxam – analyses eau.....	1 505.53
Merrill Allard Inc. – essence.....	4 192.20
Méto Excavation .....	1 909.79
Michel Marquis – fournitures.....	244.90
Micheline Vallières – remboursement – achat de gants .....	29.60
Microcom M Inc. ....	321.42
Mini Général Hydraulique Inc. – pièces .....	50.66
Mini-Mix St-Basile Inc. – ciment pour poteaux et clôtures .....	316.15
Ministère du Revenu – DAS .....	29 849.46
Ministre des Finances – honoraires professionnels – sentiers .....	523.00
Moisan Marketing – journal Shannon Express .....	3 204.75
Natrel – eau/crème .....	101.25
Normand Légaré – fournitures.....	47.83
Normand Légaré – fournitures et dépenses party des bénévoles .....	59.80
Orizon – système de communication.....	814.21
P. Aubut Inc. – clés avec puce – véhicules .....	197.89
Papeterie du Quartier – dépliant – berce de Caucase.....	2 044.95
Paradis du danseur – Summerfest .....	1 708.87
Patates Plus .....	47.14
Pavco – travaux de pavage .....	2 050.65
Pièces d'auto Guill – pièces.....	21.96
Pièces d'auto Guill – pièces.....	578.98
Pierre Bedard – achat de deux caméras et fournitures .....	535.21
Postes Canada – publicité – Découvertes/berce de Caucase.....	497.62
Promotions Murray – fournitures – exposition de véhicules .....	473.93

Promotions Murray Inc. – vêtements – voirie .....	655.70\$
Publications CCH – renouvellement – mises à jour .....	478.80
Québec Montgolfières Inc. – certificat – soirée des bénévoles .....	911.40
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures .....	229.79
Quinc. Durand – fournitures .....	91.11
Quinc. Durand – réparations – piste cyclable.....	95.64
R.M. Leduc & Cie. – fournitures .....	421.95
Ram Gestion d'achats – fournitures .....	993.26
RaySource Inc. – étagères pour bibliothèque .....	1 039.53
Réal Huot – tuyaux pour fermes les fossés sur Birch.....	716.42
Référence Systèmes – imprimantes et batteries de secours .....	3 272.16
Régie des alcools – permis pour soirée des bénévoles .....	80.00
Régie régionale de Portneuf – quote-part et bacs.....	121 683.28
Registre Foncier – avis de mutations .....	129.00
Reliance Protectron.....	125.77
Réseau Biblio de la Capitale – fournitures .....	292.31
Réseau de Transport de la Capitale – contrat autobus (deux mois) .....	106 268.92
Res-Q-Tech – air packs .....	8 263.45
Restaurant St-Hubert – caucus.....	122.28
Richer Boulet – géotextile pour les fossés .....	1 323.28
Road Widener LLC – achat.....	22 846.70
Road Widener LLC – frais US.....	55.00
Safarir – renouvellement .....	32.92
Samson Bélair/Deloitte & Touche – honoraires professionnels .....	14 240.62
Sani Orléans – vidange.....	11 405.26
SAQ – inauguration – wagon CN .....	121.92
Scellements J.F. Inc. – travaux de scellements de fissures .....	9 571.19
Sérigraphie AJC – bannières pour le 30 <sup>e</sup> anniversaire.....	372.58
Service Pro Mobile Enr. – réparations.....	219.65
Services Vert & Blanc – fauchage et débroussaillage télescopique.....	9 398.81
Shannon Irish Dancers – subvention .....	2 000.00
Shirley Kiley – remboursement – verres de vin pour bénévoles .....	22.75
Signalisation Lévis – signalisation.....	759.02
Sinisco – tunnel (piste cyclable – graffiti) .....	1 077.13
Société de la piste Jacques-Cartier Portneuf – contribution.....	1 800.00
Société Mutuelle de Prévention Inc. – honoraires professionnels.....	2 051.18
SPA – euthanasie .....	27.00
Spécialiste du Stylo – fournitures et meubles .....	3 507.35
Stelem – pièces pour aqueduc et fournitures.....	13 978.60
Steve Charbonneau – réparations – centre .....	88.85
Télus – cellulaire – directeur général .....	117.80
Tessier Récréo-Parc – mise en marche jeu d'eau .....	484.18
Trudel & Piché – tracteur (deux mois).....	6 642.84
Truelle d'or Inc. – réparations – jeux d'eau .....	813.51
UPS – frais pour douanes – trophées .....	42.53
Ursule Turmel, relieur – honoraires professionnels.....	677.25
Ville de Québec – traitement – boues de fosses septiques.....	6 966.00
WinZip – renouvellement.....	46.90
Wolseley – fournitures pour voirie .....	184.61
Yannick Dion – défrichage parc de chiens – contrat .....	1 620.00
Zep Sales & Service of Canada – fournitures .....	285.34
	<b>Total</b>
	<b><u>1 364 869.26\$</u></b>

161-09-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13) Organisation administrative****13.1 Sélection de Me Catherine Morissette pour les services reliés au contentieux de la Municipalité**

162-09-11

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil estime nécessaire d'avoir recours aux services d'un contentieux afin de représenter la Municipalité pour certains dossiers juridiques à venir ;



162-09-11

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a reçu deux (2) offres de service des cabinets d'avocats, suivant, soit :

Me Catherine Morissette	125.\$ l'heure minimum de 100 heures par année, 160.\$ de l'heure sans contrat
Stein Monast cabinet	215.\$ l'heure, minimum de 50 heures par année

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon sélectionne et accepte, tel que déposé, la proposition de Me Catherine Morissette, pour les services d'un contentieux à un taux horaire de 160.\$ au besoin en se réservant le droit de signer un contrat annuel dans l'avenir selon la satisfaction des services reçues de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14) Finances et Greffe**

##### **14.1 Prise d'acte et autorisation de la vente du lot de la réserve foncière sis au 20, rue Saint-Patrick pour un montant de 91 714.74\$, taxes en sus**

163-09-11

*CONSIDÉRANT QUE* M. Mario Lemire et Mme Martine Tremblay ont déposé le 2 septembre 2011 un offre d'achat, devant notaire, du lot 4 368 325 situé au 20 rue St-Patrick, déjà réservé, au montant de 91 714.74\$, taxes en sus, pour la construction d'un lave auto à monnaie ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'offre est conforme à la résolution 54-04-1996 établissant les conditions pour procéder à une telle vente sur la rue St-Patrick, zone C-36 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'offre est conforme à la résolution 95-06-2007 établissant le coût de vente pour les terrains destinés à la vente sur la rue St-Patrick, zone C-36 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil désire ce type de commerce sur la St-Patrick ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte l'offre d'achat de M. Mario Lemire et Mme Martine Tremblay, lot 4 368 325 situé au 20 rue St-Patrick, au coût de 91 714.74\$, taxes en sus, pour la construction d'un lave auto à monnaie ;

*QUE* les acquéreurs respectent tous les dispositions du règlement de PIIA et de construction en vigueur dans cette zone commerciale ;

*QUE* les acquéreurs respectent les délais suivants :

- a) 90 jours pour la signature de l'acquisition dudit terrain ;
- b) six (6) mois de l'acquisition pour compléter le dossier de la demande de PIIA devant le Comité consultatif d'urbanisme, demande de permis et de débiter la construction ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

Étant donné que le vote est égal, le maire s'est prévalu de son droit de vote en faveur du projet.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

14.2 Autorisation d'un virement au montant de 44 000\$ ou moins, le cas échéant, au Fonds général afin de compléter l'aménagement du camion-cube du Service des Travaux publics

164-09-11

*CONSIDÉRANT QUE* la résolution 73-05-2011 autorise l'acquisition d'un camion cube de marque Chevrolet pour le Service des Travaux publics afin de pouvoir disposer d'une unité mobile complète d'intervention pour la maintenance du réseau d'aqueduc, en autre ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise un virement de la réserve financière de l'aqueduc au fonds général d'un montant maximal de 44 000\$ en vue de compléter l'aménagement du camion-cube du Service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance ordinaire à 21h22.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général